Image not found or type unknown

Remplacement d'une tv sous garantie

Par **dschrystelle**, le **23/04/2010** à **17:46**

Bonjour,
J'ai acheté une tv plasma phillips en 2006 avec extension de garantie pour 2190+359 euros.
Suite à sa panne, mon revendeur me propose alors un remplacement : un lcd philips de 849 euros.
Ma question est la suivante: Comment se calcule ce remplacement?
D'autre part, le revendeur m'a livré cet écran, sur le bon de livraison apparaît le prix de la tv ainsi que un montant de 219 euros codifié comme une extension de garantie, soit un total de 1068 euros. Or je reçois 2 jours plus tard un courrier me stipulant que ce nouveau téléviseur est garantie 9 mois, et même pas 2 ans constructeur.
Quelles démarches puis-je entreprendre afin de régler ce litige?
MERCI

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés